

Conférence de presse tenue par le Ministre des Relations Extérieures et de la Coopération internationale

Mot liminaire

Bujumbura, le 2 juin 2016

Mesdames, messieurs les journalistes,

Compte tenu des différents agendas qui touchent d'une manière ou d'une autre notre pays, il m'a paru nécessaire de faire ce point de presse avec vous. Mais, avant tout, quelques considérations me semblent nécessaires.

Le Burundi, au cœur de l'Afrique, exprime, une fois de plus, sa disponibilité à œuvrer pour la paix, ici chez nous et ailleurs où le devoir et la solidarité nous appellent. Il tend la main à tous ceux qui, de près ou de loin, s'inscrivent dans cette direction. Il s'agit là du fil conducteur de notre politique étrangère. Cette posture se traduit par l'engagement ferme de notre pays dans plusieurs organisations, à l'échelle planétaire comme au niveau régional, parfois sous forme de contributions aux opérations de maintien de la Paix ou par une participation active dans les différents organes. Ainsi, le Burundi est membre du Conseil des droits de l'homme, du Comité des Nations-Unies en charge des ONGs, de la Commission Population et Développement, membre du Comité Exécutif de l'OMS, sans oublier que très récemment, un citoyen burundais a pu obtenir le poste de Secrétaire Général de l'East African Community. Au sein de l'Union Africaine, le Burundi brigue trois postes :

- a. le poste de Commissaire à la Paix et à la Sécurité, pour les élections qui auront lieu lors du sommet de l'UA au mois de juillet 2016. Notre candidate, diplomate chevronnée, a tous les atouts pour occuper ce poste. L'ambassadeur Epiphanie Kabushemeye-Ntamwana, a servi le Burundi et l'Union Africaine, à des niveaux élevés de responsabilité, y compris celui de Chef de cabinet civil de l'AMISOM.

b. Le poste de Commissaire aux affaires sociales, et notre candidate, Dr. Sabine Ntakarutimana, ancienne ministre de la Santé, a tous les atouts pour occuper ce poste. Elle a conduit avec brio la politique de la santé publique pendant plusieurs années.

c. Le poste de Commissaire aux Ressources humaines, Sciences et Technologies, où nous avons comme candidat le Prof. Saïdi Kibeya. Professeur d'université, ancien ministre de l'Education nationale, et actuellement en poste dans un centre de Recherche de l'EAC, le Prof. Kibeya est l'homme qu'il faut à ce poste.

1. Cette conférence de presse intervient au moment où le Burundi assure depuis le 1^{er} juin 2016 la présidence du Conseil de Paix et de Sécurité de l'Union Africaine. Vous vous souviendrez que le Burundi a été réélu lors du Sommet de l'UA en janvier 2016, pour un autre mandat de deux ans au sein de cet organe.
2. Compte tenu de la contribution du Burundi dans les opérations de maintien de la Paix, et à l'AMISOM en particulier, il sera question de l'AMISOM durant cette conférence de presse puisque comme vous le savez, le Burundi contribue à hauteur de 5188 hommes, étant le 2^{ème} plus grand contributeur de troupes.
3. Je toucherai aussi à la question du dialogue interburundais, volet extérieur, dont une session s'est tenue à Arusha du 21 au 24 mai 2016.
4. Le Burundi rend un hommage vibrant à ses vaillants militaires qui ont payé le sacrifice suprême dans la recherche de la Paix et de la Stabilité en Somalie. Grâce à eux, la Somalie est aujourd'hui un Etat viable, certes avec des défis, mais debout, avec une administration, un parlement, un Gouvernement. Bientôt, ce pays organisera des élections présidentielles. La Somalie a même une ambassade résidente à Bujumbura, tout comme

le Burundi a ouvert une ambassade à Mogadiscio.

5. Le Burundi est entré en mission d'imposition de la Paix en Somalie en 2007. Sa participation à cette mission a contribué à la réduction significative des capacités du groupe Al Shabab et a permis à l'Etat somalien d'émerger. Pour ne donner qu'un exemple, le contingent burundais a permis de prendre le bâtiment qui abrite aujourd'hui le ministère de la Défense de la Somalie. Par ailleurs, plusieurs villes ont été récupérées des mains de ce groupe terroriste. Sous commandement burundais, avec le Lt-GI Silas Ntigurirwa à la tête, l'AMISOM a pris plus d'une vingtaine de villes, un record jamais battu. Il est clair, que les opérations menées par l'AMISOM en général et le contingent burundais, en particulier, ont anéanti la piraterie maritime, qui, comme vous le savez, constituait une source importante de revenus pour les terroristes. L'AMISOM a joué et joue par conséquent un rôle moteur et stabilisateur
6. La participation du Burundi dans les opérations de maintien de la Paix n'est nullement à caractère lucratif ou commercial. Le Burundi y participe pour deux raisons : il ne pouvait pas être en reste face à l'appel à la solidarité internationale d'une part, et, il a exprimé sa reconnaissance à la Communauté internationale et africaine en particulier pour son apport au Burundi durant les années de la guerre civile, consécutive à l'assassinat du Président Ndadaye, en 1993, d'autre part. Le Burundi participe à l'AMISOM au moment où d'autres états africains ont montré leur réticence à s'y engager.
7. Depuis quelque temps, nous observons cependant un comportement de certains partenaires, qui semblent remettre en cause ces brillantes performances de l'AMISOM. Les mesures de réduction du budget généralement alloué à l'AMISOM à hauteur de 20%, ne sont pas de nature à encourager les pays contributeurs de troupes. La lutte contre le terrorisme est noble, dans la mesure où elle s'inscrit dans la recherche de

la paix globale. Le terrorisme n'a pas de frontière et par conséquent, la lutte que mène le Burundi contre le terrorisme en Somalie et ailleurs est une contribution pour la paix partout.

8. Comme il s'agit de combats féroces, à hauts risques, notre Gouvernement demande à la Communauté internationale de reconnaître les efforts du Burundi à leur juste valeur. Il ne nous paraît pas correct de déstabiliser notre contingent par des déclarations ci et là, visant à violer des engagements pourtant déjà pris à la fois par le Burundi et l'Union Africaine. Dans la même logique, nous ne pouvons nullement accepter que nos hommes soient noircis, sur base de déclarations faites par des activistes dont le rôle dans la déstabilisation du Burundi n'est qu'un secret de polichinelle.
9. En ce qui concerne le Gouvernement du Burundi, une évaluation de la participation à l'AMISOM s'impose, afin de tirer toutes les leçons de cet engagement, sur le plan stratégique et financier. Le pays a consenti d'énormes efforts, et s'attend à ce que tout au moins les interactions au sujet de l'AMISOM soient dans la direction de l'encouragement.
10. Les Chefs d'Etat et de Gouvernement des pays contributeurs de troupes, réunis à Djibouti fin février 2016, ont appelé les Nations-Unies à combler le vide laissé par la réduction de la contribution européenne, tant il est vrai que des contraintes organisationnelles et opérationnelles pèsent sur l'AMISOM.
11. Or, ces dernières sont incompatibles avec les opérations. C'est pour cette raison que nous appelons l'Union Africaine à jouer pleinement son rôle, en faisant respecter le memorandum d'entente qu'elle a signé avec le Burundi à ce sujet. Toute violation de celui-ci, sans sa modification préalable et consensuelle, est inacceptable. Ainsi, nous ne pouvons pas du tout accepter que le poste attribué à un officier de la FDN, soit gelé pour

un an, en violation flagrante des décisions pertinentes des organes en charge de la question. De même, tout en réitérant la disposition du Burundi à participer à l'AMISOM, notre Gouvernement ne cèdera jamais au chantage sur le paiement de ses hommes en mission. Cela va dans le sens du respect de notre souveraineté et des règles d'engagement des troupes en mission, ainsi que d'autres dispositions prises par les états lorsqu'ils envoient leurs hommes en mission de maintien de la Paix. En tout cas, il serait regrettable si demain des acteurs, en dehors du continent, poussaient les pays contributeurs de troupes vers le mur et les obligeaient de retirer leurs hommes, sous le chant de « *on t'aimait bien, Somalie !* »

12. Sur la question du dialogue, je tiens à vous informer que le Gouvernement de la République du Burundi a participé à la session tenue à Arusha, du 21 au 24 mai 2016. Nous avons eu l'occasion par ailleurs de dire qu'en ce qui nous concerne, nous reconnaissons la facilitation de l'ancien Président Mkapa, qui a reçu le mandat de l'EAC. Vous vous souviendrez que la Communauté de l'Afrique de l'Est avait demandé le 6 juillet 2015, au Président Museveni de l'Uganda de faciliter dans le dialogue interburundais, en vue des élections de 2015. Le 2 mars 2016, le Sommet des Chefs d'Etat de l'EAC a demandé à l'ancien Président Mkapa de jouer le rôle de facilitateur, sous la houlette du Président Museveni.
13. Lors de la session d'Arusha, nous avons eu l'occasion d'exprimer nos positions de principe. Celles-ci trouvent leur ancrage dans les résolutions 2248 et 2279 du Conseil de Sécurité des Nations-Unies. Ces deux textes conviennent autour du Gouvernement, les *parties prenantes pacifiques concernées*. Même si des questions demeurent quant à la participation et à la qualité des participants, notre position demeure que le principe de l'inclusion doit respecter des critères objectifs.
14. Nous voudrions en outre informer l'opinion nationale et

internationale qu'il n'existe pas d'autres mécanismes et/ou initiatives en dehors du Burundi, autres que celle de l'EAC.

15. Par ailleurs, le dialogue interburundais continue, déjà au niveau des communes du pays. Les débats se poursuivent et permettent aux Burundais de toutes les communes du pays, de s'exprimer sur les questions du moment.
16. Avant de terminer, j'aimerais toucher à deux points très importants relatifs aux démarches au Conseil de Sécurité des Nations-Unies sur la contribution policière et l'annonce faite par la Procureure de la CPI de faire un examen préliminaire sur la situation au Burundi.
17. Sur la question de la contribution policière, le Gouvernement de la République du Burundi tient à réitérer sa préférence portant sur l'option 3, de 20 à 50 policiers. Il s'agit d'une position partagée avec beaucoup de membres du Conseil de Sécurité.
18. Quant à l'examen préliminaire annoncé par Madame Fatou Bensouda, Procureure de la CPI, nous avons transmis un mémorandum au Bureau du Procureur de la CPI, transmettant la position de la République du Burundi à ce sujet. Il est regrettable que la procureure ne respecte pas le principe de complémentarité, pourtant établi par le Traité de Rome établissant la CPI. Nous déplorons également la mainmise exercée par certains Etats sur la CPI, ce qui rend la cour moins indépendante, aux yeux de plusieurs africains. Le Burundi est partie à ce traité depuis 2004. Nous aurons l'occasion de rencontrer Madame Fatou Bensouda, les jours qui viennent, pour de plus amples discussions.
19. Signalons, à toutes fins utiles, que le Burundi occupe le poste de Vice-Président du Comité ministériel de l'UA, chargé d'étudier les rapports entre l'Afrique et la CPI. Certains Etats membres de l'UA et parties au Traité de Rome ont déjà manifesté leur souhait de dénoncer le

Traité de Rome. Des démarches diplomatiques sont en cours et devront déterminer la marche à suivre sur le continent.

20. Enfin, pour terminer, je voudrais souhaiter aux USA, une bonne fête nationale, célébrée au Burundi un peu plus tôt. Nous leur souhaitons également des élections prochaines apaisées. Au Kenya, nous souhaitons aussi une agréable fête de Madaraka.

Mesdames, Messieurs, je vous remercie pour votre aimable attention.